



Decize, le 05 mai 2024

Objet : Renouvellement du comité directeur du CSLG Nevers-Decize en 2024.

Références : - Décret n° 2016-387 du 29 mars 2016.
- Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022.
- Statuts du CSLG Nevers-Decize du 14 octobre 2019.

Pièces jointes : - Annexe I – Fiche relative au renouvellement du comité directeur.
- Annexe II – Fiche de candidature à l'élection au comité directeur.

Mesdames et Messieurs,

Le Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Nevers-Decize procédera au renouvellement de ses instances dirigeantes en 2024, lors de l'assemblée générale organisée à Decize avant le 31 décembre 2024. A cette occasion, conformément aux statuts, un nouveaux comité directeur, comprenant 24 membres, sera élu pour une nouvelle mandature.

Le mandat de ce nouveau comité directeur du CSLG 58, élu par les adhérents du CSLG Nevers-Decize à l'occasion de cette assemblée générale, expirera le 31 décembre de l'année des jeux olympiques d'été, soit le 31 décembre 2028, suivant les dispositions du décret cité en première référence pour l'application de l'article III de l'ordonnance du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations et relatif à la modernisation du fonctionnement des fédérations sportives agréées.

Par sa constitution, ce nouveau comité directeur devra refléter la composition de notre mouvement associatif, et notamment la variété de ses licenciés comme la diversité de ses adhérents.

Pour éveiller les vocations, susciter des engagements et ainsi des candidatures, une fiche a été établie, présentant l'instance dirigeante (annexe I), reprenant nos statuts et règlement intérieur, afin de décrire l'articulation entre le rôle du comité directeur élu, celui du bureau qui en est issu. Elle doit permettre ainsi à chacune et chacun de s'engager en toute connaissance de cause.

Une candidature à l'élection au comité directeur du CSLG 58 correspond en effet à un engagement en vue duquel les candidats sont d'ailleurs invités à indiquer les domaines dans lesquels ils souhaiteraient exercer des responsabilités.

Ainsi pour faire acte de candidature, un formulaire type a été défini (annexe II), qui doit être retourné par chaque candidat à l'adresse du CSLG mentionnée, par un courrier ou courriel, d'ici le lundi 30 septembre 2024.

Le CSLG Nevers-Decize, constitue un acteur reconnu de la politique sociale, sportive et culturelle de la ville de Decize, des communes environnantes et de la gendarmerie nationale, dont les actions s'étendent à toute la communauté défense, et au-delà grâce aux liens développés avec la société civile.

Cet état de fait souligne toute l'importance de disposer demain encore d'un club fort, porté par des compétences, un dynamisme et une cohésion, grâce à des dirigeants animés des valeurs de notre communauté de défense, mises au service de collectivité et de l'intérêt général.

Je vous demande donc d'assurer à votre niveau une large information sur les modalités et surtout les enjeux de ces élections et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées et les plus cordiales.

Emmanuel MICHAUD
Président du CSLG Nevers-Decize



ANNEXE I
ASSEMBLEE GENERALE 2024
CLUB SPORTIF ET DE LOISIRS DE LA GENDARMERIE
DE NEVERS-DECIZE

FICHE DE PRESENTATION DES INSTANCES DIRIGEANTES

PREAMBULE

Le Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Nevers-Decize (CSLG), affilié à la Fédération des Clubs de la Défense (FCD), bénéficie des agréments par le ministère des Armées et par le ministère des Sports et des jeux olympiques et Paralympiques, affiliée au Comité national olympique et sportif français (CNOSF), est une association reconnue d'utilité publique et d'intérêt général, qui compte 250 adhérents en 2024, répartis en 8 activités.

Les activités du club bénéficient aux actifs de la communauté de défense, aux familles, aux retraités mais également aux personnes extérieures à raison aujourd'hui d'environ 70% des adhérents. Leur pratique s'appuie sur les installations de l'escadron de gendarmerie mobile de DECIZE, mais également pour une part à l'extérieur.

L'économie générale de l'association, repose essentiellement sur le bénévolat associatif des dirigeants et des responsables d'activités. Les ressources sont principalement constituées des cotisations des adhérents à 80 % et de partenariats et subventions pour 20 %.

Le comité directeur, conseil d'administration du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie est l'instance de gouvernance de l'association. Il est composé de 24 membres au plus élus pour 4 ans par l'assemblée générale du club. La prochaine élection se tiendra courant octobre / novembre 2024 à DECIZE, pour désigner la nouvelle équipe de direction qui assurera la mandature 2024-2028 conduisant aux jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028.

Au cours de la mandature, chaque membre du comité directeur est appelé à s'investir dans des attributions, au niveau du bureau ou des activités suivant ses compétences et ses motivations, sur une large palette de fonctions administratives, juridiques, financières, sportives, culturelles, de communication ou de formation.

L'élection au sein du comité directeur nécessite la disponibilité suffisante pour produire les travaux afférents à ces fonctions.

LE COMITE DIRECTEUR
Organisation, rôle et fonctionnement

Le comité directeur du CSLG Nevers-Decize comprend 24 membres élus par l'assemblée générale.

D'une manière générale, et sans que cette liste soit limitative, les attributions du comité directeur sont :

- mettre en oeuvre la politique générale et les plans d'actions de la fédération des clubs de la défense;
- statuer sur toutes questions d'intérêt général du CSLG Nevers-Decize (développement, gestion);
- arrêter le programme des activités;
- veiller au bon fonctionnement administratif, financier et technique de l'association;
- contrôler l'exécution du budget de l'association;
- veiller à l'application des statuts et règlements du CSLG Nevers-Decize et proposer les éventuelles modifications à l'assemblée générale extraordinaire.

Le comité directeur se réunit au minimum de trois à cinq fois par an.

Certains membres du comité directeur constituent le bureau de CSLG Nevers-Decize. Le bureau se réunit autant que de besoin, en général de trois à cinq fois par an.

LE BUREAU
Organisation, rôle et fonctionnement

Les membres du bureau, au nombre de 6 avec le président, sont issus du comité directeur. Ils sont installés dans leurs différentes fonctions par le comité directeur en prenant en compte leur volontariat.

Sauf dérogation votée par le comité directeur, le président doit appartenir, ou avoir appartenu, au ministère des Armées ou à la gendarmerie nationale (article 17 des statuts).

Les membres du bureau exercent les responsabilités ci-après :

- Le président, élu par l'assemblée générale, sur proposition du comité directeur :
 - représente le CSLG Nevers-Decize dans tous les actes de la vie civile et militaire ainsi que devant les tribunaux;
 - ordonnance les dépenses et signe tous les documents et lettres engageant la responsabilité morale et financière du club;
 - préside les assemblées générales, le comité directeur et le bureau.

- Le vice-président est chargé d'assister le président et de le remplacer en cas d'empêchement.
- Le secrétaire général, assisté du secrétaire général adjoint, est chargé du suivi de la politique fédérale et assure le fonctionnement courant du club;
 - participe à la préparation de l'organisation des assemblées générales où il est chargé de présenter le rapport d'activité;
 - établit les comptes rendus et procès-verbaux des réunions des assemblées générales, du bureau et du comité directeur;
- Le trésorier général, assisté du trésorier général adjoint, est chargé du contrôle financier et comptable du CSLG Nevers-Decize.
 - participe à la préparation de l'organisation des assemblées générales où il est chargé de présenter le rapport financier.

